

DEPARTEMENT DE LA
MANCHE

ARRONDISSEMENT
D'AVRANCHES

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GUESNON Daniel, Maire.

Présents : GUESNON Daniel, Maire, DULIN Denis, POUILLAIN Hervé, ALEXIS Alain, DUBOIS Christine, LEBEHOT Brigitte, LEGRAND Gilles, MARTINET Brigitte, PICHON Sébastien, VIVIER Elodie

Absents : GOHIN Sylvain

Membres en exercice : 11

Quorum : 6

Nom

bre de pouvoirs : 0

Membres présents : 10

Membres votants : 10

Convocation : 16/02/2026

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 janvier 2026
- 2) Loyer du café-restaurant
- 3) Questions diverses

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Désignation du Secrétaire de séance :

Monsieur Hervé POUILLAIN est désigné Secrétaire de séance.



[Signature]

DELIBERATION N° 2026-02-01**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15 ;

Vu le projet de procès-verbal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 2026-02-02**MONTANT DU LOYER DU CAFE RESTAURANT**

Le loyer du café-restaurant et du logement inhérent est fixé à 9 000.00€ annuels soit 750€ mensuels répartis comme suit : 375€ pour le café-restaurant et 375€ pour le logement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Il y a un chien qui erre souvent dans le bourg, le propriétaire a été averti
- Le toit de l'atelier communal a perdu une tuile

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h09

Liste récapitulative des délibérations de la séance du 27 février 2026

N° délibération	Objet de la délibération	Vote
2026-02-01	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 janvier 2026	Approuvée
2026-02-02	Montant du Loyer du café restaurant	Approuvée

Le Secrétaire de séance,

Hervé POUILLAIN



Le Maire,

Daniel GUESNON


